

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 janvier 2024

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Molossi, Mme Maroun, M. Monany

-----



## Délibération n° 18-02 du 25 janvier 2024

### DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES DISCIPLINES SPORTIVES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX GRANDS PARTENAIRES – AVENANTS

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 18-04 du 14 avril 2022,

Vu la délibération du conseil départemental n° 18-01 du 19 mai 2022,

Vu la délibération du conseil départemental n° 18-01 du 16 février 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour l'année 2024 :

- 450 000 euros au Club Athlétique de Montreuil 93,
- 455 000 euros au Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93,
- 265 000 euros à l'Association Sportive de Karting Rosny 93,
- 440 000 euros au Hockey club de Neuilly-sur-Marne « H.C.N.M. - Les Bisons »,
- 235 000 euros au Flash de La Courneuve,
- 152 000 euros au Club Bagnolet Lutte 93 « Les Diables Rouges »,
- 340 000 euros au Saint-Denis Tennis de table 93,

- APPROUVE les avenants, dont les projets ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- Club athlétique de Montreuil 93,
- Cyclisme municipal d'Aubervilliers 93,



- le Hockey club de Neuilly-sur-Marne, « H.C.N.M. - Les Bisons »;
- Le Club Bagnolet Lutte ;
- L'Association Sportive de Karting Rosny 93 ;
- Le Saint-Denis Tennis de Table 93 ;
- Le Flash de La Courneuve.

- ADOPTE le principe de l'arrêt immédiat de tout versement si les conditions énoncées dans les conventions n'étaient pas remplies et si les principes de l'éthique sportive n'étaient pas respectés ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*